

Thurs. May 21

AM

PF 09 emmanuel

Instance permanente sur les questions autochtones
Mercredi 20 mai 2009

Intervention prononcée par le représentant de la France sous le point 4a
« Droits de l'homme : mise en œuvre de la déclaration des Nations Unies
sur les droits des peuples autochtones »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les représentants des populations autochtones, des organisations non
gouvernementales, et des Etats observateurs,

Comme vous le savez, la France a apporté un soutien actif à la déclaration sur les
droits des peuples autochtones, déclaration à laquelle elle a apporté son co-parrainage lors de
son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007.

Je voudrais ici rappeler brièvement les grandes lignes de l'action globale de la France
en faveur des populations autochtones, dans le cadre de la mise en œuvre de cette déclaration :

- Au niveau international, la France a appuyé la mise en place par le Conseil des Droits
de l'Homme d'un mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, auquel
les représentants de ces peuples sont largement associés.
- Elle coopère de manière diligente et précise avec le Rapporteur spécial des Nations
Unies sur la situation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales des peuples
autochtones, que nous aurons l'honneur d'écouter dans quelques instants. Nous avons
l'an dernier répondu à sa demande d'informations concernant la situation des kanaks
de Nouvelle-Calédonie dans le processus de réattribution des terres.
- Au plan interne, si le concept de droits spécifiques reconnus à des communautés est
étranger au droit français, en raison du caractère constitutionnel de l'unité du peuple
français, la France a néanmoins su intégrer depuis longtemps les pratiques, les usages
et les savoirs locaux des communautés outre-mer dans ses politiques de
reconnaissance et de protection des populations autochtones. Ainsi, l'article 72-3 de la
Constitution française dispose que « la République reconnaît, au sein du peuple
français, les populations d'outre-mer, dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de
fraternité ».
- La France a développé des programmes de soutien au développement économique et
social, ainsi qu'à l'expression culturelle, des populations autochtones d'outre-mer.
- Elle entend également poursuivre son action en faveur de la protection des populations
autochtones. A titre d'exemple, elle assure le rétablissement du lien à la terre des
populations mélanésiennes, notamment par l'action d'une agence de développement
rural et d'aménagement foncier en Nouvelle Calédonie.

Madame la Présidente,

En réaction à certains propos tenus durant cette session, je souhaiterais rappeler que pour la France, en vertu du principe constitutionnel d'indivisibilité de la République, et conformément au principe fondamental d'égalité et de son corollaire (à savoir le principe de non discrimination), des droits collectifs ne peuvent prévaloir sur les droits individuels.

Cela n'empêche en rien la France de mener une politique active en faveur des populations autochtones.

Je souhaite rappeler également que les Droits de l'Homme, dont le respect est constitutionnellement garanti, font partie des valeurs fondatrices de la République française, et que celle-ci a ratifié les principaux instruments juridiques internationaux dans ce domaine.

Enfin, puisque ce sujet a été évoqué, je souhaite rappeler que la France mène une politique très active de promotion des langues régionales. Dans l'éducation nationale, ces langues ont dépassé le statut d'enseignement facultatif et sont devenues une discipline à part entière, organisée en filière complète de l'école maternelle à l'université, disposant d'enseignants, de programmes et d'épreuves d'examen. Des conseils académiques des langues régionales ont été créés en 2001, et la parité horaire de l'enseignement bilingue établie en 2003. L'enseignement des langues régionales connaît aujourd'hui un développement important en France : il a pratiquement doublé depuis 2001, pour atteindre aujourd'hui plus de 400.000 élèves, dont plus de la moitié dans le primaire.

Je vous remercie./.